

FICHE ACTION
2.3.2
INTÉGRER LA MARNE À L'INTERMODALITÉ SUR LE TERRITOIRE

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.3 Faciliter l'intermodalité et lutter contre les coupures urbaines
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial

Type d'action

- ✓ Atténuation
 - ✓ Adaptation
 - ✓ Qualité de l'air
 - ☐ Études
- Action impliquant la population

Priorité :

- Incidence sur l'environnement :**
- Incidence sur les populations :**
- Coût de l'action :**
- Moyens humains :**

Références

- ODD-ONU : 3-6-7-9-11-12-13
- SRCAE : Orientations TRA1.1
- PCAEM : Actions AIR5 – AIR6
- PDUIF : Défi7
- En lien avec l'action :** 1.2.1

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

PARTENAIRES :

Agence de l'eau Seine Normandie, Communes, IDF mobilité, Au fil de l'eau, Ville de Paris, Voies Navigables de France, communes, CDT94, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand Paris Grand Est, Marne Vive


SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Assainissement, de l'Écologie et du Développement Durable

Contexte - Enjeux

Le transport fluvial constitue un mode de transport pour les marchandises mais reste peu développé pour le transport des personnes. En 2008, la navette fluviale Voguéo faisait encore le trajet entre Paris et Maisons-Alfort, mais le projet a été abandonné pour des raisons de rentabilité.

Une nouvelle étude de faisabilité concernant le potentiel de voyageurs, la fréquence des navettes et l'intégration de la tarification dans le cadre d'un ticket unique pourrait permettre de relancer cette utilisation des cours d'eau.

La Marne et la Seine ont participé historiquement au développement des communes riveraines et sont trop souvent appréhendées comme un risque potentiel. Elles constituent de fait des coupures urbaines importantes en raison de franchissements insuffisants.

La Marne, comme la Seine, représente une richesse pour le territoire et peut être considérée comme un axe structurant intéressant pour relier plusieurs communes du territoire entre elles et avec le reste de la Métropole.

Modalités de mise en œuvre :**1. DÉVELOPPER ET ÉTENDRE LES TRANSPORTS EXISTANTS SUR LA MARNE**

- Attribution d'une subvention à l'association Au fil de l'Eau pour le dispositif des passeurs de rives "Nogent-Champigny"
- Attribution d'une subvention à l'association Au fil de l'Eau pour la création du dispositif des passeurs de rives "Joinville-Nogent"

2. ÉTUDIER LA FAISABILITÉ D'UN TRANSPORT PUBLIC FLUVIAL

- Etude technique et budgétaire pour proposer des navettes fluviales sur la Marne
- Recensement des besoins et des solutions adaptées au Territoire

Résultats attendus :

- Extension du dispositif passeurs de rives sur le territoire
- Création d'un transport en commun fluvial

Indicateurs :

- Nombre de passagers du dispositif passeurs de rives**
- Nombre d'usagers du transport public fluvial**
- Nombre d'arrêts desservis par celui-ci**
- Fréquence des navettes fluviales**

**Calendrier****2018-2025**

Subvention à l'association Au fil de l'Eau